

Ministère
de la Guerre

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Cabinet
du Ministre.

2^e Bureau.

Ordre National de la Légion d'honneur.

Monsieur L. JACQUE, Lieutenant, Joseph, Chef de Bataillon au 10^e Bataillon de Chasseurs est informé que, par arrêté ministériel du 14 OCT 1916 1916, rendu en application du décret du 13 août 1914, la Croix de Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'honneur lui a été concée.

Il aura droit au port de l'insigne de la décoration et aux arriérages attachés à celle-ci à compter du 1^{er} Septembre 1916.

La présente concession sera régularisée ultérieurement par une loi spéciale.

Paris, le 14 OCT 1916 1916

Pour le Ministre et par son ordre :
Le Chef de Bataillon, s/ Chef du Cabinet,

A. Minier

Nota. — Pendant la durée des hostilités, la présente lettre d'avis tient lieu de certificat d'inscription pour le paiement des arriérages attachés à la décoration.